

An overhead photograph of a group of students sitting around a white table, focused on their schoolwork. They are using various colored pens and pencils on papers that contain charts and text. The students are wearing casual clothing in various colors like blue, red, orange, and light blue. The background shows a red wall and wooden chairs.

Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons

Québec



Rapport annuel 2023-2024

Ce rapport est aussi disponible à :
[CSSHC.GOUV.QC.CA/RAPPORT-ANNUEL](https://csshc.gouv.qc.ca/RAPPORT-ANNUEL)

Message du directeur général

Monsieur le ministre de l'Éducation, membres du personnel, parents et partenaires de la communauté,

Cette première année de notre nouveau plan d'engagement vers la réussite a apporté son lot de défis que nous avons su surmonter avec brio : pénurie de personnel en début d'année, renouvellement des conventions collectives de nos employés, grèves dans le transport scolaire, modification de la *Loi sur l'instruction publique* impliquant notamment des changements en matière de gouvernance avec le conseil d'administration.

La bonne nouvelle est que nous avons su garder le cap vers la réussite de nos élèves en atteignant la majorité des cibles fixées dans notre plan d'engagement vers la réussite. Ainsi, l'augmentation du soutien offert en classe par la création de plusieurs postes de techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, les projets pilotes d'aide à la classe et l'embauche de professionnelles et professionnels ont contribué à l'amélioration de la réussite des élèves et à leur maintien en classe, et ce, tant au secteur jeune qu'à la formation professionnelle. Du côté de l'éducation des adultes, nous avons connu une croissance importante du nombre d'inscriptions au programme de francisation.

Les ressources investies dans la mise en place de groupes collaboratifs, la création de postes pour assurer le mentorat des nouveaux employés (TES, concierges, secrétaires, enseignantes et enseignants, éducatrices et éducateurs, professionnelles et professionnels) et la collaboration du milieu universitaire pour la formation de notre personnel non qualifié légalement ont contribué au taux de satisfaction élevé dans la perception du soutien à la formation de notre personnel et de l'intégration de nos recrues. Ces moyens devraient nous permettre d'augmenter la rétention de nos employés en plus d'améliorer la qualité du service offert.

Nous avons également déployé beaucoup d'efforts à mettre en place des systèmes de suivi de données qui nous permettent de suivre les progrès des élèves et à mettre en place des moyens préventifs pour éviter le décrochage. Nous avons aussi continué à travailler sur la sécurité de nos données et la protection des renseignements personnels. Le rapport annuel présente également divers accomplissements de nos établissements et de nos services.



A handwritten signature in black ink that reads "Martial Gaudreau". The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Martial Gaudreau
Directeur général

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.1.1 Nos écoles primaires	4
1.1.2 Nos écoles secondaires	5
1.1.3 Nos centres de formation professionnelle	5
1.1.4 Notre centre d'éducation des adultes	5
1.2 Services éducatifs et culturels	6
1.2.1 Services éducatifs	6
1.2.2 Services culturels	6
1.2.3 Services aux entreprises	6
1.2.4 Qualité des services	6

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	7
2.1 Conseil d'administration	7
2.1.1 Les membres	7
2.1.2 Calendrier des séances	8
2.1.3 Décisions du conseil d'administration	8
2.2 Autres comités de gouvernance	8
2.3 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	14
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	14

3. RÉSULTATS	15
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	15
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire	20
3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire	21
3.2.3 Nature des interventions	21
3.2.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	21
3.3 Responsable du traitement des plaintes - Rapport annuel	21

4. UTILISATION DES RESSOURCES	22
4.1 Ressources financières	22
4.1.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources	23
4.1.2 États financiers 2023-2024	24
4.1.3 Gestion et contrôle des effectifs	25
4.1.4 Contrats de service	25
4.2 Ressources matérielles	26
4.3 Ressources technologiques	26

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE EN BREF

Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) offre des services d'enseignement à plus de 7 855 personnes. Il regroupe 30 écoles primaires, 3 écoles secondaires, 4 centres de formation professionnelle ainsi qu'un centre d'éducation des adultes proposant une formation sur 3 sites. Le CSSHC joue un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de sa région, dont le territoire s'étend sur 5 534 km², comprenant la MRC de Coaticook ainsi qu'une grande partie des MRC du Granit et du Haut-Saint-François. Ce vaste territoire, composé majoritairement de municipalités rurales, nécessite une organisation du transport scolaire pour desservir 4 920 élèves chaque jour sur près de 12 760 km au total.

1.1.1 NOS ÉCOLES PRIMAIRES

Nous croyons que l'éducation au préscolaire et au primaire constitue une étape déterminante et fondamentale dans la vie individuelle, familiale et sociale. Cet enseignement doit donc permettre à chaque enfant d'établir les premières bases de son développement scolaire dans un climat serein et stimulant. Nous tenons résolument à ce que nos jeunes élèves développent efficacement leurs capacités, mais aussi qu'ils puissent s'épanouir pleinement dans leur milieu de vie. Seize de nos écoles primaires comptent moins de 100 élèves. Par ailleurs, les deux tiers de nos écoles primaires se trouvent en milieux défavorisés; les indicateurs de réussite de ces écoles sont toutefois avantageusement comparables à ceux des écoles situées en milieux plus favorisés.

Établissements	Nombre d'élèves
École Gendreau	177
École Sacré-Cœur de Coaticook	230
École Saint-Luc	181
École Sancta-Maria	109
École Saint-Pie-X	12
École Notre-Dame-de-Toutes-Aides	42
École de Sainte-Edwidge	79
École de Ligugé	23
École Louis-Saint-Laurent	267
École Monseigneur-Durand	227
École du Parchemin - Côté Couvent	235
École du Parchemin - Côté Collège	270
École Saint-Camille	241
École Saint-Paul	87
École des Trois-Cantons	80
École Notre-Dame-de-Lorette	87

Établissements	Nombre d'élèves
École Notre-Dame-du-Paradis	127
École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	185
École Sacré-Cœur de Lac-Mégantic	398
École Notre-Dame-de-Fatima	282
École d'Audet	71
École des Monts-et-Lacs	70
École de Sainte-Cécile	62
École des Sommets	93
École de la Feuille-d'Or	101
École de Saint-Romain	39
École de la Rose-des-Vents	63
École de la Source	58
École des Monts-Blancs	56
École de la Voie-Lactée	60
Total	4 012

1.1.2 NOS ÉCOLES SECONDAIRES

Les équipes des écoles secondaires du CSSHC développent les compétences nécessaires à tous, dans une perspective de développement global, tout en valorisant avec énergie les talents individuels de chacun. Les élèves peuvent également explorer leur propre créativité tout en consolidant leur sens des responsabilités sociales. La réussite scolaire au secondaire nécessite à la fois un solide encadrement pédagogique et un enseignement dynamique qui stimulent la curiosité intellectuelle et incite au dépassement. Elle requiert également une profonde sensibilité aux difficultés associées à l'adolescence : nos intervenants collaborent étroitement avec les parents dans une perspective de prévention et de soutien. Au secondaire également, nos écoles se retrouvent en milieux défavorisés; les indicateurs de réussite de nos écoles secondaires sont toutefois comparables à ceux des écoles secondaires des centres de services scolaires environnants.

Établissements	Nombre d'élèves
École La Frontalière	722
Polyvalente Montignac	959
Polyvalente Louis-Saint-Laurent	691
Total	2372

1.1.3 NOS CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CSSHC compte trois centres de formation professionnelle ainsi qu'une maison familiale rurale offrant plus d'une vingtaine de programmes dans des domaines diversifiés : agriculture, forêt, construction, taille de pierre, administration et santé. Plusieurs programmes sont également offerts en concomitance, ce qui permet aux jeunes d'obtenir une double diplomation, soit un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles. Une formation en alternance travail-études est également offerte pour plusieurs



programmes. De plus, plusieurs d'entre-eux sont désormais offerts en formule rémunérée. Le défi de recrutement demeure un enjeu d'actualité pour la majorité de nos centres de formation professionnelle, compte tenu du plein emploi sur l'ensemble de notre territoire et de la diversité des offres disponibles pour la clientèle. Les besoins en main-d'œuvre des entreprises sont également très importants, ce qui nous amène à revoir constamment les modalités de notre offre de service afin de répondre à cette demande croissante. Dans ce contexte, nos liens solides avec différents partenaires du monde socioéconomique prennent toute leur importance. Par ailleurs, nous devons également relever le défi de l'adéquation formation-emploi en répondant au mieux aux attentes sur ce plan, tout en permettant à notre clientèle de choisir une formation qui convient à ses aptitudes et intérêts.

Établissements	Nombre d'élèves
Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA	465
Centre de formation professionnelle Le Granit	170
Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François	28
Maison familiale rurale du Granit	71
Total	734

1.1.4 NOTRE CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Notre centre d'éducation des adultes, qui compte trois points de service (Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic), travaille en étroite collaboration avec les différents organismes de chaque MRC afin d'assurer, au plus grand nombre possible de citoyens, les connaissances et compétences essentielles à leur intégration sociale et économique. Les besoins en main-d'œuvre restant criants, le centre d'éducation des adultes du CSSHC est appelé à collaborer à divers projets de recrutement de main-d'œuvre pour offrir des services à une clientèle plus éloignée du marché du travail. Il contribue également à la mise à niveau des élèves qui s'inscrivent en formation professionnelle, ce qui assure un meilleur taux de diplomation. Une augmentation importante est constatée dans les services de francisation, sollicités lors de l'accueil de personnes immigrantes. La grande majorité de la clientèle desservie par le Centre d'éducation des adultes du CSSHC est âgée de moins de 20 ans. Les mécanismes de transition entre le secteur des jeunes et celui de l'éducation des adultes requièrent une attention particulière afin d'offrir le meilleur service possible aux élèves concernés, avec comme objectif leur maintien à l'école et, éventuellement, l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (DES).

Établissement	Nombre d'élèves
Centre d'éducation des adultes du CSSHC	1 014

1.2 SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS

1.2.1 SERVICES ÉDUCATIFS

- Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
- Liste des services éducatifs offerts par les centres de formation professionnelle et le centre d'éducation des adultes

1.2.2 SERVICES CULTURELS

Pour le volet des activités culturelles et de culture scientifique, plus de 150 activités ont été organisées dans nos établissements touchant tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Voici quelques exemples d'artistes et d'organismes ayant animé des activités pour nos élèves :

- Marie-Soleil Pilette, danse
- Lucie Garand, argile
- Tortue Berlué, théâtre
- Eric Beck, arts visuels
- Luc Bambara, danse africaine
- SLAB : Steven Larrivière-Beaudoin, auteur

De plus, nos écoles ont organisé des sorties culturelles dans divers lieux. Voici quelques organismes visités :

- Astrolab du Mont-Mégantic
- Le Bunker de la science
- Comité culturel de Mégantic
- Centre des sciences de Montréal
- Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- Salon du livre de Sherbrooke
- Zoo de Granby
- Musée de la nature et des sciences

1.2.3 SERVICES AUX ENTREPRISES

Les quatre centres de services scolaires francophones et la commission scolaire anglophone de la région de l'Estrie ont convenu de régionaliser leurs services aux entreprises afin de mieux répondre aux besoins de formation de la main-d'œuvre. Le Service aux entreprises de l'Estrie a offert une multitude de formations tout au long de l'année scolaire, dont plusieurs menant à des attestations d'études professionnelles. Il a contribué à l'atteinte des objectifs de l'Offensive formation en construction. Il collabore également à l'offre de service de francisation en entreprise, à la promotion d'activités de littératie et de numératie tout en contribuant à la mise à niveau des travailleurs en matière d'utilisation des technologies.

1.2.4 QUALITÉ DES SERVICES

En ce qui concerne la qualité des services éducatifs et culturels offerts, le CSSHC s'engage à :

- offrir une formation de qualité et diversifiée, où les pratiques pédagogiques et les innovations technologiques visent à atteindre le plein potentiel de chaque élève;
- améliorer la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification de tous ses élèves;
- former et accompagner son personnel pour optimiser la qualité de ses services;
- offrir une formation professionnelle, une formation générale aux adultes et une formation continue répondant aux besoins de ses clientèles et s'adaptant à leurs réalités socioéconomiques;
- mobiliser les parents et les partenaires de nos communautés pour qu'ils contribuent à la réussite des élèves et s'impliquent dans leur cheminement scolaire ainsi que leur intégration sociale et professionnelle;
- assurer un milieu de vie et d'apprentissage innovant, stimulant, accueillant et sécuritaire favorisant le développement de la personne dans toutes ses dimensions;
- rendre compte de la qualité de ses services et de la gestion de ses ressources en fonction des objectifs fixés dans le plan d'engagement.



2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1.1 LES MEMBRES

MEMBRES PARENTS	
MEMBRE PARENT DISTRICT 1 : Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents	Annie Hébert
MEMBRE PARENT DISTRICT 2 ET VICE-PRÉSIDENT : Polyvalente Louis-Saint-Laurent, écoles du Parchemin, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Paradis et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Christopher Huard-Lamothe
MEMBRE PARENT DISTRICT 3 : Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée	Kim Rousseau
MEMBRE PARENT DISTRICT 4 : École secondaire La Frontalière et écoles Saint-Luc, Sancta-Maria, Monseigneur-Durand, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	François Lessard
MEMBRE PARENT DISTRICT 5 ET PRÉSIDENT : Écoles Gendreau, Sacré-Cœur de Coaticook, Louis-Saint-Laurent, Saint-Camille, des Trois-Cantons, de Sainte-Edwidge et de Ligugé	Maxime Paradis
MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	
Membre de la communauté, soit une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	Carole Bourgault
Membre de la communauté, soit une personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	Poste vacant
Membre de la communauté, soit une personne ayant une expertise en matière de finances et de comptabilité ou en gestion des ressources financières ou matérielles	Nadia Cloutier
Membre de la communauté, soit une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	France Dumont
Membre de la communauté, soit une personne âgée de 18 à 35 ans	Daphnée Lebrun
MEMBRES DU PERSONNEL	
Membre du personnel enseignant	Alexandre Dumas
Membre du personnel professionnel – non enseignant	Cléo Guillemette
Membre du personnel de soutien	Alexis Perrault
Directeur ou directrice d'établissement d'enseignement	Martin Thériault
Membre du personnel d'encadrement	Luc Grandchamp
Membre du personnel d'encadrement – sans droit de vote	Dany Grégoire

2.1.2 CALENDRIER DES SÉANCES 2023-2024

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
26 SEPTEMBRE 2023	5 DÉCEMBRE 2023	19 MARS 2024	21 MAI 2024

SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
4 JUILLET 2023	29 AOÛT 2023	16 JANVIER 2024	25 JUIN 2024

2.1.3 DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS	Les décisions prises par le conseil d'administration se reflètent dans les procès-verbaux des séances qui ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2023-2024, lesquels se trouvent sur le site Internet du CSSHC à l'adresse www.csshc.gouv.qc.ca .
FAITS SAILLANTS	<p>Différents comités de travail se sont réunis au cours de l'année afin d'aborder divers sujets permettant d'outiller les administrateurs pour bien exercer leur mandat. Voici les principaux sujets abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place des moyens permettant la réalisation du Plan d'action de la première année du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 - 28 novembre 2023.• Service de l'informatique - Budget et sécurité de l'information - 12 mars 2024.

Les trois comités statutaires prévus à la *Loi sur l'instruction publique* ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année.

2.2 AUTRES COMITÉS DE GOUVERNANCE

COMITÉ DE VÉRIFICATION - SYNTHÈSE DES TRAVAUX 2023-2024	
MANDAT (ART. 193.1 LIP)	Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière de finances et de comptabilité.
PRÉSIDENTE	Alexis Perrault
MEMBRES CADRES	Mélissa Francœur et Martial Gaudreau
AUTRES MEMBRES DU CA	Alexandre Dumas, Annie Hébert, Maxime Paradis et Nadia Cloutier
FAITS SAILLANTS	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des paiements émis par le service des ressources financières.• Analyse du rapport de surveillance.• Analyse des résultats financiers au 30 juin 2023.• Analyse du rapport aux responsables de la gouvernance et des résultats des travaux d'audit et discussion avec l'équipe de vérification externe.• Suivi de l'état de la situation financière.• Suivi de l'état des travaux de construction.• Réflexions quant à la révision du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.• Réflexions et recommandations pour l'élaboration et l'adoption du budget de fonctionnement et d'investissements du centre de services scolaire.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE - SYNTHÈSE DES TRAVAUX 2023-2024

MANDAT (ART. 193.1 LIP)	Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 LIP.
PRÉSIDENTE	Cléo Guillemette
MEMBRES CADRES	Annie Garon et Martial Gaudreau
AUTRES MEMBRES DU CA	France Dumont, Luc Grandchamp, Cléo Guillemette, Daphnée Lebrun et Antoine Prévost
FAITS SAILLANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des thèmes qui font l'objet des comités de travail du CA. • Participation à la formation offerte par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) portant sur l'intelligence collective. • Suivi des différents échéanciers électoraux afin de pourvoir les postes vacants. • Analyse des projets de loi suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi no 23 - Loi modifiant principalement la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et édictant la <i>Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation</i> - Projet de loi no 47 - <i>Loi visant à renforcer la protection des élèves</i>

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES - SYNTHÈSE DES TRAVAUX 2023-2024

MANDAT (ART. 193.1 LIP)	Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.
PRÉSIDENTE	Carole Bourgault
MEMBRES CADRES	Martial Gaudreau et Maryse Talbot
MEMBRES	Martin Thériault, Carole Bourgault, François Lessard, Kim Rousseau et Hélène Petit (démission)
FAITS SAILLANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'une attachée d'administration avec mandat SST. • Valorisation de la main-d'œuvre et développement de la marque employeur, notamment grâce à la conception d'une trousse de bienvenue pour les nouveaux employés, à la refonte des guides d'accueil et à la révision du programme de reconnaissance des 20 années de service. • Implantation du module de gestion des postes. • Implantation de la télémédecine. • Mise sur pied d'un comité de surveillance des vestiaires. • Négociation locale et gestion des moyens de pression.

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION

SECTEURS	MEMBRES	FONCTIONS
SERVICES	Martial Gaudreau	Directeur général
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications
	Dany Grégoire	Directrice des services de l'enseignement et du transport scolaire
	Isabelle Dagneau	Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
	Mélissa Francœur	Directrice du service des ressources financières et matérielles
	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines
	Luc Grandchamp	Directeur du service des technologies de l'information
	Ève Rochefort	Coordonnatrice aux services éducatifs complémentaires et à l'adaptation scolaire
	Emy Marin	Conseillère en gestion de personnel
	Louis-Charles Monast	Conseiller en gestion de personnel
	Julie Martineau	Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire
	Chantal Arseneault	Coordonnatrice au service des ressources humaines
	Yanick Bastien	Coordonnateur au service des ressources matérielles
	COATICOOK	Catherine Gagnon
Tina Desmarais		Directrice - Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA et Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François
Geneviève Crête		Directrice adjointe - École secondaire La Frontalière
Catherine Boivin		Directrice adjointe - École secondaire La Frontalière
Simon Lebel		Directeur - Écoles Notre-Dame-de-Toutes-Aides, Saint-Pie-X et Saint-Luc
Kathy Lapointe		Directrice - École Louis-Saint-Laurent
David Morin		Directeur - École Monseigneur-Durand
Yannick Roberge		Directeur - École secondaire La Frontalière
Jean-Luc Rose		Directeur - École Gendreau
Martin Thériault		Directeur - Écoles de Sainte-Edwidge, de Ligugé et Sancta-Maria
Angel Buzzell		Gestionnaire administrative d'établissement - Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA
EAST ANGUS		Vanessa Tardif
	Anne Lachance	Directrice adjointe - Polyvalente Louis-Saint-Laurent
	Robert Ouellet	Directeur par intérim - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
	Annie Lacroix	Directrice - École Saint-Camille
	Francis Larochelle	Directeur - Écoles Saint-Paul et des Trois-Cantons
	Matthew Maclure	Directeur - Écoles Notre-Dame-de-Lorette et Notre-Dame-du-Paradis
	Tommy Poulin	Directeur - Polyvalente Louis-Saint-Laurent
	Nathalie Desrochers	Directrice adjointe par intérim - École du Parchemin - Côté Collège et Côté Couvent
	Nathalie Roy	Directrice - Centre d'éducation des adultes du CSSHC (Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic)
	Annie-Claude Turgeon	Gestionnaire administrative d'établissement - Polyvalente Louis-Saint-Laurent

SECTEURS	MEMBRES	SERVICES
LAC-MÉGANTIC	Sonia Desruisseaux	Directrice - École de Saint-Romain et directrice adjointe - Maison familiale rurale du Granit
	Martin Breton	Directeur - Centre de formation professionnelle Le Granit et Maison familiale rurale du Granit
	Anne-Josée Lemieux	Directrice - Écoles de la Rose-des-Vents, de la Source et de Sainte-Cécile
	Véronique Laberge	Directrice adjointe par intérim - Polyvalente Montignac
	Geneviève Foley	Directrice - Écoles d'Audet et des Monts-et-Lacs
	Stéphanie Leclerc	Directrice - Écoles de la Feuille-d'Or et des Sommets
	Jean-Dominic Lavallée	Directeur - École Sacré-Cœur
	Patrick St-Jacques	Directeur adjoint - Polyvalente Montignac
	Chantal Fillion	Directrice par intérim - Polyvalente Montignac
	Marie-Ève Charest	Directrice par intérim - Écoles de la Voie-Lactée et des Monts-Blancs
	Chantal Vigneault	Directrice - École Notre-Dame-de-Fatima
	Martin Lacaille	Gestionnaire administratif d'établissement - Polyvalente Montignac

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PRÉSIDENTE	Sophie Lanciaux
VICE-PRÉSIDENTE	Nathalie Lecours
PARENTS	Claude Adrien-Noël, Sandra Denoncourt, Genest Hudon et Chantal Poulin
REPRÉSENTANTS CSS	Isabelle Dagneau, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire Catherine Gagnon, directrice à l'école Sacré-Cœur Ève Rochefort, coordonnatrice des services éducatifs complémentaires et à l'adaptation scolaire Nancy Bédard, enseignante Annie Bouchard, CIUSSS de l'Estrie CHUS à titre de représentante d'organisme

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT SCOLAIRE

MEMBRES DU CA	Annie Hébert et François Lessard
MEMBRES CADRES	Martial Gaudreau, Julie Martineau et Jean-Luc Rose

COMITÉ DE PARENTS

PRÉSIDENT	Maxime Paradis
VICE-PRÉSIDENT	Christopher Huard-Lamothe
SECRÉTAIRE, MEMBRE PARENT CA - DISTRICT 1	Annie Hébert
TRÉSORIER, MEMBRE PARENT CA - DISTRICT 4	François Lessard
REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ DU TRANSPORT DU CSSHC	Ghislain Lafortune
MEMBRE PARENT CA - DISTRICT 2	Antoine Prévost remplacé par Christopher Huard-Lamothe en cours d'année
MEMBRE PARENT CA - DISTRICT 3	Kim Rousseau
REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ EHDA	Sandra Denoncourt

SECTEURS	ÉCOLES	REPRÉSENTANTS	SUBSTITUTS
COATICOOK	École Gendreau	Anne Courtemanche	Nathalie Samson
	École Louis-Saint-Laurent	Ghislain Lafortune	Cathy Lavoie
	École Monseigneur-Durand	Karo Madore	Aucun
	École Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	Nadia Marquis	Véronique Fontaine
	École Sacré-Cœur	Sophie Lanciaux	Pierre-Luc Lussier
	Écoles de Sainte-Edwidge et de Ligugé	Sébastien Grandmont	Sophie Fontaine
	École Saint-Luc	Joanie Morin	Kimberly Pinsonneault
	École Sancta-Maria	Marie-Ève Filion	Marie-Pier Beloin
	École secondaire La Frontalière	François Lessard	Karo Madore
EAST ANGUS	École des Trois-Cantons	Aucun	Aucun
	École du Parchemin	Christopher Huard-Lamothe	Marie-Ève Stringer
	École Notre-Dame-de-Lorette	Antoine Prévost	Françoise Ruel
	École Notre-Dame-du-Paradis	Nadia Béland	Aucun
	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Valérie Lizée	Jessica Hardy
	École Saint-Camille	Maxime Paradis	David Bénicy
	École Saint-Paul	Marie-Claude Roy	Aucun
	Polyvalente Louis-Saint-Laurent	Genest Hudon	Karine Henri-Bibeau
LAC-MÉGANTIC	École d'Audet	Jackie Couture	Aucun
	École des Monts-et-Lacs	Kim Lapointe	Philippe Allard
	École de la Feuille-d'Or	Annie Hébert	Isabelle Cloutier-Bergeron
	École de la Rose-des-vents	Isabelle Proteau	Marie-Pier Bernier
	École de la Source	Patricia Grimard	Valérie Turmel
	École de la Voie-Lactée	Joanne Bouchard	Noémie Fontaine
	École de Sainte-Cécile	Jean-Philippe Bernier	Josée Rancourt
	École de Saint-Romain	Isabelle Quirion	Jessica Lessard
	École des Monts-Blancs	Marie-Ève Giroux	Terry Haché
	École des Sommets	Myriam Barrette-Brisson	Andreia Mendes
	École Notre-Dame-de-Fatima	Marie Doyon	Julie Hamel
	École Sacré-Cœur	Kim Rousseau	Geneviève Normandin
	Polyvalente Montignac	Annie Hébert	Fabienne Joly

MOT DU PRÉSIDENT, MAXIME PARADIS

Le comité de parents du CSSHC est un point central de rassemblement, où les parents échangent et bénéficient d'un soutien précieux pour les décisions individuelles. Il guide les membres des conseils d'établissement à travers des formations adaptées et accessibles, tout en traitant les enjeux sociaux et éducatifs propres à notre centre de services scolaire. De plus, le comité apporte un appui essentiel aux divers comités, au conseil d'administration ainsi qu'à la direction lors des processus décisionnels au sein du CSSHC.

La représentation de toutes les écoles lors des discussions et des prises de décision est une priorité pour le comité de parents. En retour, celui-ci s'engage à soutenir le développement de chaque conseil d'établissement en offrant un accompagnement, des formations et en contribuant à la résolution des problèmes. Son objectif est de faire progresser chacune des 30 écoles face aux défis de l'année en cours.

Agissant comme un lien direct avec tous les parents du CSSHC, le comité de parents joue un rôle crucial en tant que plateforme de travail efficace et indispensable.

Pour consulter le bilan des activités du comité de parents, vous êtes invités à cliquer sur le [lien suivant](#).

2.3 COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

MANDAT

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant le comportement d'un administrateur susceptible de contrevenir au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

COMPOSITION DU COMITÉ

ME MADELEINE LEMIEUX, AVOCATE (PRÉSIDENTE)	Personne ayant une expertise en matière de déontologie et d'éthique
ANDRÉ BARRETTE	Personne possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation
VIOLAINE FRANCHOMME-FOSSÉ	Ancienne membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou une ancienne commissaire d'une commission scolaire

[Règles de régie interne](#)

REDDITION DE COMPTES

Le comité n'a reçu aucune dénonciation d'une conduite contrevenant au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* au cours de l'année scolaire 2023-2024.

2.4 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

REDDITION DE COMPTES 2023-2024 : ARTICLE 25 DE LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS	Nombre de divulgations ou communications par point
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	S. O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	S. O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	S. O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	S. O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	S. O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	S. O.
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

ENJEU 1 | LA RÉUSSITE GLOBALE DE CHAQUE ÉLÈVE

ORIENTATION 1

Offrir une formation de qualité et diversifiée qui vise la réussite globale de chaque élève

3.1.1 ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
<p>Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Nous ne sommes pas en mesure de dire s'il y a un écart, car les données de 2023-2024 ne sont pas encore rendues publiques. Cependant, nos mesures CSSHC nous indiquent que le nombre d'élèves ayant décroché est à la baisse passant de 79 à 57. Le nombre de décrocheurs doit encore être réduit si nous voulons retrouver nos données pré-pandémiques.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Nous poursuivrons les travaux entre les écoles secondaires, l'enseignement aux adultes et la formation professionnelle pour nous assurer que les jeunes aient un parcours qualifiant selon leurs aspirations. Nous continuerons les relances pour les jeunes qui ne reviennent pas après les pauses de l'été et des vacances de Noël. Nous poursuivrons nos collectes de données pour connaître les caractéristiques des élèves décrocheurs et ce dont ils auraient eu besoin pour persévérer.</p>	76,3 %	77,22 %	<p>2022-2023</p> <p>75,4 %</p> <p>* Dernier résultat disponible</p>	N/D	N/D	80 %
<p>Taux de réussite des garçons</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Nous ne sommes pas en mesure de dire s'il y a un écart, car les données de diplomation/qualification de 2023-2024 ne sont pas encore rendues publiques. Nos données CSSHC nous indiquent que l'écart entre les élèves du primaire est négligeable. Cependant, dès la 2^e secondaire, les garçons éprouvent plus de difficulté que les filles en français.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Les travaux du comité d'engagement vers la réussite porteront sur cet état de fait. Il fera des recommandations à partager en 2024-2025. Les travaux avec l'Université de Sherbrooke seront explorés.</p>	70,7 %	71,3 %	<p>2022-2023</p> <p>66,1 %</p> <p>* Dernier résultat disponible</p>	N/D	N/D	73,1 %
<p>Taux de réussite des élèves HDAA</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Les élèves concernés sont ceux avec un plan d'intervention. Les raisons de cet écart peuvent donc être multiples. Toutefois, on peut aisément penser que les élèves concernés vivent de grands défis, et les amener à la diplomation comporte également de grands défis.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Nous poursuivons nos efforts afin de bien soutenir ces élèves et leur offrir les meilleures chances de réussite, ce qui devrait également les aider à accéder à un diplôme ou une certification. Nous mettons en place la réponse à l'intervention (RAI) dans plusieurs écoles, et continuons de travailler sur les sphères d'intervention les plus probantes.</p>	60,2 %	60,6 %	<p>2022-2023</p> <p>55,9 %</p> <p>* Dernier résultat disponible</p>	N/D	N/D	61,8 %

3.1.1 ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte ?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Au cours des trois dernières années, comme les savoirs essentiels étaient priorités, l'évaluation portait uniquement sur le texte informatif. En 2023-2024, l'examen est revenu à deux tâches d'évaluation, soit le texte informatif et le courant. Au cours des dernières années, les plans d'action des écoles ont priorisé les mathématiques. Cela a peut-être amené à délaisser le suivi des actions en français. On constate toutefois que même si le nombre d'élèves ayant obtenu plus de 70 % est inférieur à notre cible, le taux de réussite global est à la hausse puisque 82 % de nos élèves ont obtenu la note de passage (60 %) à l'épreuve.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Nous poursuivons les groupes collaboratifs en ajoutant un plus grand nombre d'écoles. Nous analyserons les résultats pour refaire des recommandations, notamment pour le texte courant.</p>	60,9 %	69,84 %	56,43 %	Non	13,41 %	77,34 %
<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : S. O.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : S. O.</p>	67,4 %	65,4 %	84,4 %	Oui	S. O.	72,4 %
<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Même si nous avons augmenté le nombre d'élèves ayant obtenu 70 % ou plus à l'épreuve d'écriture cette année qu'au cours des dernières années et que nous avons également augmenté le taux de réussite (au moins 60 %) à 77 %, nous sommes demeurés sous la cible pour le nombre d'élèves ayant plus de 70 % à l'épreuve.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Nous devons poursuivre le soutien aux écoles pour leur permettre d'atteindre les objectifs contenus dans leur projet éducatif. Nous analyserons les résultats des élèves et déterminerons les questions qui posent problème aux élèves pour guider les actions à mettre en place.</p>	43,32 %	62,67 %	51,5 %	Non	11,17 %	75 %

3.1.2 MODERNISER ET VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte ?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
<p>Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : S. O.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : S. O.</p>	81,5 %	82,35 %	83,2 %	Oui	S. O.	84,9 %

ENJEU 2 | UN MILIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE ACCUEILLANT ET SÉCURITAIRE

ORIENTATION 2

S'assurer que l'ensemble des employés soient soutenus dans leur intégration à l'emploi et dans leur développement

3.2.1 METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EFFICACE POUR TOUS LES EMPLOYÉS

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
<p>Taux de satisfaction du personnel de moins de 5 ans au regard de la procédure d'accueil et d'insertion professionnelle</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : Comme c'était une première mesure du taux de satisfaction de l'accueil des nouveaux employés, nous n'avions pas fixé d'objectif. Nous tenterons d'améliorer le pourcentage d'employés satisfaits de leur intégration au cours des trois prochaines années.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Pour le personnel enseignant, le parcours Vie-IP est offert aux enseignantes et enseignants qualifiés légalement et à ceux qui entrent dans la profession. Ce parcours interactif informatisé est supporté par des conseillères et conseillers pédagogiques. Il vise à les soutenir pour qu'ils demeurent au sein de nos écoles.</p>	N/D	N/D	80,8 %	N/D	N/D	

3.2.2 MAINTENIR ET BONIFIER L'OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUT LE PERSONNEL AINSI QU'AUX BESOINS DE L'ORGANISATION ET DES ÉLÈVES

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
<p>Taux de satisfaction du personnel (tous les corps d'emploi) au regard de la formation et de l'accompagnement</p> <p>Raisons de l'écart s'il y a lieu : L'écart n'est pas significatif. Avoir 93 % des employés satisfaits de leur accompagnement nous incite à poursuivre les actions déjà en place.</p> <p>Principaux moyens pour y remédier : Nous poursuivons le mentorat en l'étendant à presque tous les corps d'emploi. Les employés sont soutenus et ils ont une personne de référence pour les aider à se développer.</p>	94 %	94 %	93 %	Non	1 %	94 %



ORIENTATION 3

Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves

3.3.1 AMÉLIORER LE CLIMAT DE BIENVEILLANCE, DE BIEN-ÊTRE ET DE SÉCURITÉ DE NOS ÉLÈVES

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
Proportion d'établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse du milieu <i>Note : Le référentiel n'a pas été rendu disponible par le MEQ au cours de l'année scolaire 2023-2024.</i> Raisons de l'écart s'il y a lieu : S. O. Principaux moyens pour y remédier : S. O.	0 %	25 %	N/D	N/D	S. O.	100 %
Proportion des élèves qui se sentent en sécurité Raisons de l'écart s'il y a lieu : Les raisons peuvent être très variables et nous allons les examiner avec attention. Il peut aussi s'agir, parfois, d'un seul événement étant survenu près de la passation du sondage, générant un sentiment d'insécurité chez certains élèves (par exemple, la désorganisation d'un pair). Principaux moyens pour y remédier : Travailler avec les directions d'école pour comprendre la situation de leur milieu et les outiller sur les moyens à mettre en place pour augmenter le sentiment de sécurité des élèves dans leur école.	85,6 %	86,7 %	84,9 %	Non	1,80 %	90 %

3.3.2 DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS PARTICULIERS POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Objectif	Situation de départ 2021-2022	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible atteinte?	Écart entre la cible et le résultat	Cible 2026-2027
Taux de participation des élèves du niveau secondaire à un projet pédagogique particulier Raisons de l'écart s'il y a lieu : S. O. Principaux moyens pour y remédier : S. O.	11,51 %	27,38 %	51 %	Oui	S. O.	75 %

LISTE DES ACRONYMES

ACRONYME	DESCRIPTION
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
ATE	Alternance travail-études
CERÉ	Comité d'engagement pour la réussite des élèves
CSSHC	Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FAD	Formation à distance
FGA	Formation générale aux adultes
FGJ	Formation générale des jeunes

ACRONYME	DESCRIPTION
FP	Formation professionnelle
JPS	Journées de la persévérance scolaire
LTE	Long Term Evolution
OEP	Opération d'équipements de production
OPP	Organisme de participation des parents
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RAI	Réponse à l'intervention
RCR	Réanimation cardiorespiratoire
SAE	Service aux entreprises
TIC	Technologies de l'information et de la communication



3.2 LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

3.2.1 SYNTHÈSE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE DÉCLARÉS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Le CSSHC doit faire mention dans son rapport annuel de la nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale, des interventions menées ainsi que de la proportion de ces interventions ayant fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le CSSHC, en collaboration avec ses établissements, a mis en place des outils de signalement des plaintes à la direction générale relativement à l'intimidation et à la violence.

TABLEAU DE COMPILATION – INTIMIDATION ET VIOLENCE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES (AU 2023-09-30)	INTIMIDATION (FRÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS)	VIOLENCE (FRÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS)
COATICOOK	École La Frontalière	712	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés
	École Gendreau	177	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École Sacré-Cœur de Coaticook	230	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés
	École Saint-Luc	181	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés
	École Sancta-Maria	109	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés
	École Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	54	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés
	École de Sainte-Edwidge et de Ligugé	102	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés
	École Louis-Saint-Laurent	267	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés
École Monseigneur-Durand	227	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	
EAST ANGUS	Polyvalente Louis-Saint-Laurent	689	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés
	École du Parchemin	235	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École Saint-Camille	241	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École Saint-Paul	87	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École des Trois-Cantons	80	Aucun événement	Aucun événement
	École Notre-Dame-de-Lorette	87	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École Notre-Dame-du-Paradis	127	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés
	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	185	Moins de 10 événements déclarés	40 et plus événements déclarés
LAC-MÉGANTIC	Polyvalente Montignac	959	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés
	École Sacré-Cœur de Lac-Mégantic	395	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École Notre-Dame-de-Fatima	282	Moins de 10 événements déclarés	40 et plus événements déclarés
	École d'Audet	71	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés
	Écoles des Monts-et-Lacs	70	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École de Sainte-Cécile	62	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École des Sommets	93	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École de la Feuille-d'Or	101	Aucun événement	Aucun événement
	École de Saint-Romain	39	Aucun événement	Aucun événement
	École de la Rose-des-Vents	63	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École de la Source	58	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École des Monts-Blancs	56	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	École de la Voie-Lactée	60	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés
	Maison familiale rurale du Granit	84	Aucun événement	Aucun événement

Proportion d'intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève = 0 pour tous les établissements.

3.2.2 INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Auprès du secrétariat général, le service chargé d'assurer le traitement des plaintes au CSSHC, deux plaintes en matière d'intimidation ou de violence ont été reçues et traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

3.2.3 NATURE DES INTERVENTIONS

Les interventions menées pour contrer l'intimidation et la violence varient selon les situations. Voici les types d'actions posées :

- Activités de sensibilisation.
- Application du code de vie (protocole en matière de violence et d'intimidation).
- Message à l'agenda.
- Médiation et fiche de réflexion.
- Conséquences liées au geste posé et réparation.
- Soutien à la victime et à l'intimidateur.
- Appel et rencontre des parents.
- Contrat d'engagement.
- Suspension interne ou externe, au besoin.

CONCLUSION

Les moyens mis en place par nos écoles pour contrer l'intimidation et la violence sont multiples et adaptés à la réalité de chaque école. Par ailleurs, ceux-ci semblent adéquats et répondent aux besoins des élèves et de leurs parents.

3.2.4 PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Un important travail a été réalisé par les équipes-écoles afin de déterminer les moyens à mettre en place pour répondre spécifiquement aux problématiques vécues par les élèves fréquentant leur école. En voici une liste non exhaustive :

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

- Animation d'ateliers.
- Incitation auprès des élèves à utiliser une méthode de résolution des conflits efficace et respectueuse.
- Amélioration de la surveillance et de l'animation des cours d'école pour éviter les conflits.
- Formation pour les surveillants d'élèves et les intervenants en service de garde.
- Formation des chauffeurs d'autobus.
- Dépistage des élèves plus à risque.

OUTILS DE DÉNONCIATION

Publicisation des moyens pour dénoncer les situations d'intimidation ou de violence :

- Boîte de signalement.
- Adresse courriel dédiée.
- Onglet sur le site Web de l'école et sur celui du CSSHC.

INFORMATIONS AUX PARENTS

- Formation aux parents pour bien les outiller sur les actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.
- Bien faire connaître le code de vie.
- Suivi rigoureux auprès des parents lorsque des situations surviennent.
- Sondage sur le sentiment de bien-être des élèves à l'école pour bien documenter les actions mises de l'avant.

3.3 RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES - RAPPORT ANNUEL

Le processus de traitement des plaintes applicable au CSSHC est accessible sur son site Internet au lien suivant : <https://csshc.gouv.qc.ca/parents/plaintes-et-protecteur-de-leleve/>. Annuellement, à la rentrée scolaire, un envoi est effectué à tous les parents pour s'assurer qu'ils connaissent ce processus ainsi que les personnes-ressources chargées de son application. Aussi, les affiches produites par le protecteur national de l'élève sont distribuées aux établissements pour affichage. Me Annie Garon, directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications, occupe la fonction de responsable du traitement des plaintes au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons. Voici un sommaire de son rapport annuel exigé en vertu de l'article 57 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

Types et nombre de plaintes traitées :

- Services scolaires : 9
- Violence et intimidation : 2
- Actes de violence à caractère sexuel : 2

Suivi des plaintes :

- 6 étaient fondées
- 4 étaient non fondées
- 3 étaient partiellement fondées

Délai de traitement des plaintes :

Toutes les plaintes ont été traitées à l'intérieur du délai de 15 jours prévu par la loi.

PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024 - RÉGION DES APPALACHES-ET-DES-CANTONS

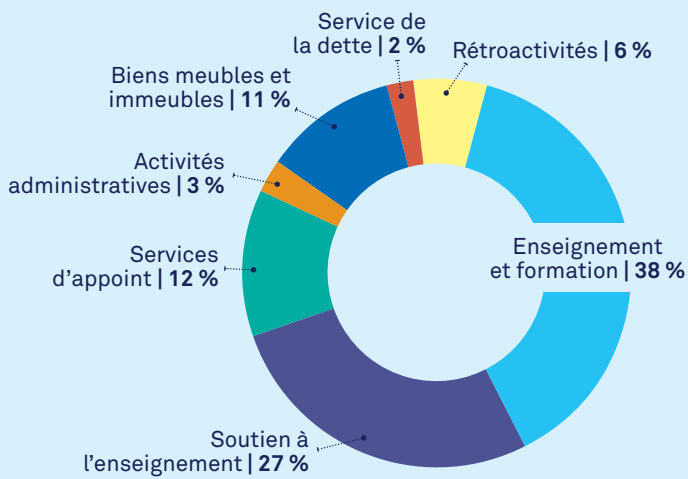
4. Utilisation des ressources

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024

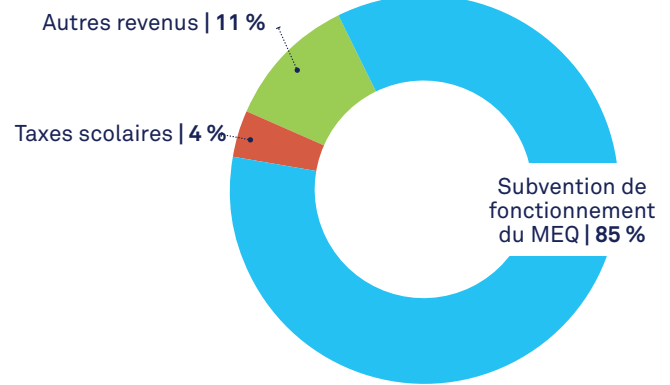
DÉPENSES TOTALES

140 246 891 \$



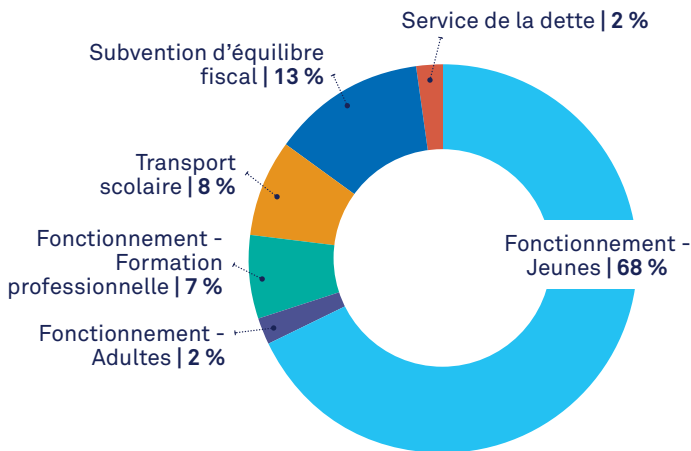
REVENUS TOTAUX

141 667 916 \$



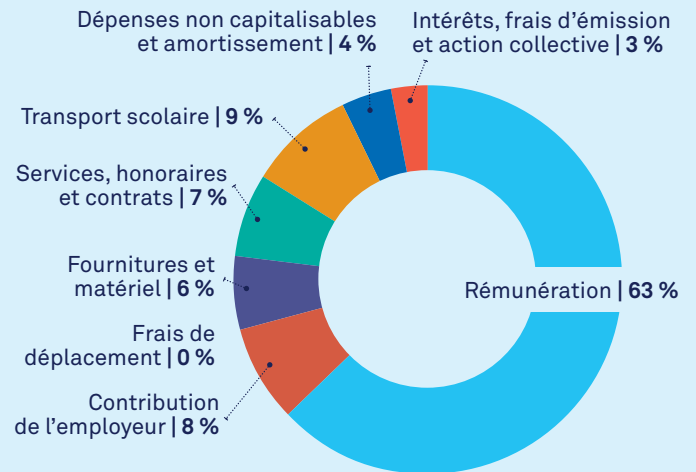
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ

110 062 318 \$



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

140 246 891 \$



4.1.1 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Le centre de services scolaire adopte un budget en équilibre ou respecte la limite du déficit selon l'application de la règle d'appropriation du surplus accumulé, édictée par le ministère de l'Éducation.

De l'ensemble de ses revenus, le centre de services scolaire détermine ses besoins pour les dépenses administratives et les dépenses gérées centralement ainsi que les besoins de ses comités et des montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement. Le centre de services scolaire répartit ensuite de façon équitable le solde disponible de ses revenus entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et son centre d'éducation des adultes en fonction des responsabilités qui leur sont décentralisées.

Le plan d'engagement vers la réussite et les projets éducatifs sont parties intégrantes du processus budgétaire.

4.1.1.1 OBJECTIFS DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Assurer les ressources nécessaires permettant :

- aux écoles de réaliser leur mission dans le respect de l'égalité des chances et de la réalité socioéconomique du milieu;
- aux centres d'offrir les services éducatifs prévus dans les régimes pédagogiques pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes, et de collaborer au développement social, culturel et socioéconomique de la communauté;
- aux établissements de jouir d'une flexibilité dans la mise en œuvre du projet éducatif.

4.1.1.2 PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

La répartition des allocations budgétaires dans les différents établissements se fait :

- en conformité avec les orientations et les priorités budgétaires retenues par le centre de services scolaire;
- en respectant des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements;
- en ayant un souci d'équité et de transparence;
- en tenant compte des inégalités sociales et économiques entre les différents milieux;
- en tenant compte des besoins exprimés par les établissements;
- en tenant compte des services éducatifs rendus dans chaque établissement;
- en favorisant le développement, la réussite et la qualification de tous les élèves jeunes et adultes selon leurs aptitudes et en vue de leur insertion sociale et professionnelle;
- en visant la décentralisation de certaines sommes pour lesquelles les établissements peuvent exercer un choix véritable en fonction de leur projet éducatif et de leur plan de réussite.



Les objectifs et principes de répartition des ressources financières 2023-2024 sont accessibles au lien suivant : [Objectifs et principes de répartition des ressources financières](#)

4.1.1.3 CRITÈRES DE RÉPARTITION POUR LES ÉTABLISSEMENTS

Dans la limite des ressources disponibles, la répartition des ressources peut se faire sur la base de divers critères selon ce qui s'avère le plus approprié. Les modes de répartition peuvent être établis après consultation des directions d'unités administratives concernées, après une décision de la direction générale, une recommandation du comité de répartition des ressources ou du centre de services scolaire. Les critères de répartition des ressources allouées aux EHDA sont adoptés après consultation du Comité paritaire du centre de services scolaire et du Comité consultatif des services aux EHDA.

Dans la répartition des ressources, le centre de services scolaire tiendra compte :

- des besoins des élèves et des différentes catégories de clientèle (EHDA);
- du nombre et du type de classe (classes adaptées, centre de jour, triple niveau);
- des différences reliées à la taille de l'établissement;
- des indices de défavorisation (IMSE);
- des niveaux d'enseignement;
- des indices de réussite scolaire (résultats à risque);
- de la nature des programmes offerts;
- des besoins en personnel en tenant compte des encadrements;
- des besoins exprimés par les directions d'établissements;
- de la situation financière du centre de services scolaire et des établissements;
- des caractéristiques des immobilisations;
- des critères spécifiés par le MEQ;
- de tout autre critère jugé approprié dans les circonstances.



Les critères de répartition des ressources financières 2023-2024 sont accessibles au lien suivant : [Critères de répartition des ressources financières](#)

4.1.2 ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

L'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la publication d'un résumé de l'état financier annuel du centre de services scolaire. Voici le résumé pour l'exercice financier 2023-2024 :

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2024

	2024	2023
REVENUS		
Subventions gouvernementales et autres sources	136 598 350 \$	147 773 094 \$
Taxes scolaires	5 069 566 \$	4 935 037 \$
	141 667 916 \$	152 708 131 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et de soutien	91 063 221 \$	87 659 313 \$
Activités administratives, équipement, activités connexes et services d'appoint	49 183 670 \$	40 803 178 \$
	140 246 891 \$	128 462 491 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 421 025 \$	24 245 640 \$
Excédent (déficit) accumulé de l'exercice précédent	12 608 302 \$	(11 637 337) \$
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	14 029 327 \$	12 608 303 \$

4.1.3 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

4.1.3.1 LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Conformément à l'article 20 de cette loi, chaque organisme doit faire état de l'application des dispositions prévues à cette loi en matière de dénombrement dans son rapport annuel.

Ainsi, voici les données recensées pour le Centre de services scolaire des Hauts Cantons :

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU 1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

CIBLE À NE PAS DÉPASSER

1 795 954,53

ÉTAT DE SITUATION			
HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS
1 787 516,08	12 575,16	1 800 091,24	2 619

Remarque : le dépassement de la cible représente 0,23 % du total d'heures rémunérées. Il est en partie attribuable au réinvestissement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'ajout de ressources en soutien à la réussite et à la qualification des élèves.

4.1.4 CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS

REDDITION DE COMPTES SUR LES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS, OCTROYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

Avec une personne physique	1 contrat totalisant 60 840 \$
Avec une personne morale	4 contrats totalisant 363 993 \$

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LES ALLOCATIONS DÉDIÉES AU MAINTIEN D'ACTIFS ONT ÉTÉ BONIFIÉES CE QUI A PERMIS LA RÉALISATION DE PLUSIEURS PROJETS ASSURANT UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE À NOS ÉLÈVES. EN VOICI LE DÉTAIL :

4.2 RESSOURCES MATÉRIELLES

2022-2023	2023-2024		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
4 451 206 \$	9 538 640 \$	8 346 748 \$	10 592 168 \$

LES INFRASTRUCTURES

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR DE COATICOOK

- Remplacement des fenêtres : 1 900 000 \$

ÉCOLE SECONDAIRE MONTIGNAC

- Mise à niveau de l'entrée électrique et réfection de la toiture : 1 200 000 \$

ÉCOLE DES MONTS-ET-LACS

- Réfection de la chaufferie : 600 000 \$

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LAC-MÉGANTIC

- Réfection des blocs sanitaires : 550 000 \$

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR DE LAC-MÉGANTIC

- Réfection de la cour d'école : 400 000 \$

4.3 RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION S'EST ATTARDÉ AUX PROJETS SUIVANTS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Rehaussement des infrastructures de télécommunication	180 501 \$
Remplacement et maintien des ordinateurs pédagogiques	467 133 \$
Remplacement des TNI par des téléviseurs interactifs	676 994 \$

Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons

Québec 

csshc.gouv.qc.ca

NOUS JOINDRE

SIÈGE SOCIAL

308, rue Palmer, East Angus (Québec) J0B 1R0

Téléphone : 819 832-4953

Télécopieur : 819 832-4863

Courriel : info@csshc.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES LAC-MÉGANTIC

4730, rue Dollard, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1G6

Téléphone : 819 583-2351

Télécopieur : 819 583-0624

CENTRE DE SERVICES COATICOOK

249, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook (Québec) J1A 2J4

Téléphone : 819 849-7051

Télécopieur : 819 849-0470